

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-30 – TRAVAUX DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU PARC DES SPORTS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant, suite à une étude de faisabilité concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public au Parc des Sports sur la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le bureau d'études PROJ'ELECT Concept a rendu un rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux.

Le devis retenu :

ELITEL RESEAUX

31 920.40 € H.T.

Soit 38 304.48 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

le devis de l'entreprise ELITEL RESEAUX

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'offre pour le marché de travaux de 38 304.48€ TTC.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ